

Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par : Elise Mennie

De : Gatineau, QC

Le 7 avril, 2024

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Je suis convaincue que l'aménagement des forêts doit continuer de se faire selon l'approche écosystémique, qui mise sur les processus naturels de résilience des forêts. Les interventions en forêt doivent renforcer ces processus naturels et non leur nuire.

Les principes de l'aménagement écosystémique demeurent tout à fait pertinents dans une nouvelle perspective de renforcement de la résilience des forêts face aux changements climatiques. Comprendre le fonctionnement des écosystèmes naturels doit constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation, en s'appuyant sur le rapport du comité d'experts de 2017¹.

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

Je crois qu'on pourrait permettre un effort sylvicole accru dans certains secteurs, mais seulement en respectant les éléments suivants:

- 1- Établir un plan de gestion de risque, afin de limiter la sylviculture accrue aux secteurs les moins à risque face aux changements climatiques;
- 2- Réaliser un suivi plus rigoureux des travaux sylvicoles, pour assurer leur succès;
- 3- Ne causer aucun recul environnemental au niveau du paysage. Par exemple, la sylviculture intensive ne doit pas réduire la quantité de vieilles forêts ou encore surreprésenter les jeunes peuplements dans le paysage;
- 4- Favoriser une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture de production de bois, de manière à prioriser le maintien du couvert forestier et éviter une dégradation des forêts.

¹ Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne](#).

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

On peut mieux gérer le carbone forestier par des mesures telles que la préservation des vieilles forêts, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales. Ces mesures permettent de diminuer la dette carbone, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers.

Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028², produit par le Forestier en chef, montre bien que la conservation, par rapport à la récolte intensive, a un impact positif sur le carbone en forêt et la productivité des forêts. Dans sa stratégie de décarbonation de l'économie, incluant le secteur forestier, le **gouvernement doit prioriser la conservation de vieilles forêts.**

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?

Je crois qu'une sylviculture intensive peut se faire sans zonage. Si on introduit le zonage en milieu forestier on s'enlève de la flexibilité, à un moment où on a le plus besoin de cette flexibilité face aux changements climatiques. Nous devons concentrer les efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir de zonage multifonctionnel, afin d'harmoniser les usages sur un territoire donné en consultation avec les utilisateurs. Aussi, si on détermine des zones de production forestière intensive, on doit y respecter les lois et règlements, incluant ceux découlant de l'aménagement écosystémique. Par ailleurs, une sylviculture intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013³.

² Forestier en chef, 2022. Bilan provincial du carbone forestier - Période 2023-2028, Roberval, Québec, 40 pages. [Disponible en ligne.](#)

³ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

Thème 2. Approvisionnement en bois

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?

Je n'ai pas de commentaire à ce sujet.

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Selon la Déclaration des nations unies sur les droits de peuples autochtones, les nations autochtones du Québec devraient gérer les ressources de leur territoire. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un véritable processus de réconciliation avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources du territoire.

Thème 3. Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale qui travaille sur des enjeux stratégiques régionaux. Cette instance régionale ressemblerait aux anciennes commission régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Elle doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire, et non pas uniquement d'aménagement forestier. .

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Dans plusieurs régions forestières, la récolte de bois fait face à des contraintes qui augmentent- changements climatiques, incendies forestiers plus fréquents et plus intenses, espèces exotiques envahissantes, engagement de protection de la biodiversité, etc. Je crois que ces contraintes annoncent des changements inévitables dans la structure industrielle de ces régions. **Il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières.** Ce plan de transition juste doit être co-créé avec les travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement, incluant les Nations autochtones.

Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Je crois qu'en aucun cas des arbres ne devraient être coupés spécifiquement pour créer de la biomasse forestière. L'aspect « résiduel » de la biomasse forestière est essentiel.

Même en utilisant la biomasse forestière résiduelle, il faut s'assurer qu'elle ne contribue pas à augmenter les émissions de gaz à effets de serre sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.